



Peyrolles-info

80

Conseil municipal du 17 septembre 2010

Etaient présents : François ABBOU, Bernard BORDARIER, Pierre DELEUZE, Sophie MOREAU, Jean PAULIN, Aurélie ROUX.

Absents: Dorothee GIVONNE, Pierre HÉNON, Françoise LETOWSKI.

Pouvoirs de Françoise LETOWSKI à Pierre DELEUZE
et de Pierre HÉNON à François ABBOU

Secrétaire de séance: Sophie MOREAU

La séance est ouverte à 17h35

Le compte-rendu de la séance du 27 juillet 2010 est approuvé à l'unanimité.

1. PÔLE D'EXCELLENCE RURALE PIERRES SÈCHES

Suite à une présentation du pôle d'excellence rurale « la pierre sèche en Cévennes » en réunion syndicale de la Communauté de communes de la vallée Borgne, le Maire, avec l'aval du Conseil municipal, a fait réaliser un devis par un bâtisseur de l'ABPS (Association des bâtisseurs en pierres sèches) pour des travaux de réalisation de murs de soutènement pour la mise en sécurité de la rampe d'accès handicapé de la mairie. Le montant de ce devis est de 44 506 € HT soit 53 229,18 € TTC. Ce projet peut bénéficier de 80 % de subventions.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de faire réaliser ces travaux après acceptation des demandes de subventions selon le plan de financement suivant :

Etat (FEADER)	50%	22 253,00 €
Région Languedoc Roussillon	20%	7 120,96 €
Conseil Général du Gard	10%	4 450,60 €
Autofinancement	20%	7 120,96 €
TOTAL HT	100%	44 506,00 €

Ce projet étant porté par le Parc National des Cévennes et les ABPS, le dossier de ce projet sera envoyé à l'association ABPS.

Ce programme d'investissement sera inscrit au budget primitif 2011.

2. PONT DU TIORLET

Suite au mandat donné par le Conseil Municipal du 24 avril 2009 au Maire au sujet de l'appartenance du Pont du Tiorlet et sa prise en charge pour des travaux de sécurisation et de renforcement (de 35 000 € HT selon un devis estimatif réalisé par la DDE), le maire a été invité le 10 septembre 2010 au conseil municipal de l'Estréchure.

Monsieur le Maire lit la délibération du 10 septembre 2010 prise à l'unanimité par la commune de l'Estréchure.

En conséquence, la commune de Peyrolles devra donc réaliser avec la commune de l'Estréchure une convention devant notaire pour les réparations et l'entretien du pont de Tiorlet répartis au prorata des habitations desservies en 4/5ème pour la commune de Peyrolles et 1/5ème pour la commune de l'Estréchure.

Le souci est que dans cette délibération, sont évoqués;

- le fait que ce pont est privé (or une commune ne peut investir chez un propriétaire privé)
- le fait que ce pont appartient à un propriétaire alors que c'est maintenant sa fille qui en est propriétaire.

L'appartenance future du pont reste à déterminer, d'autant que pour obtenir des subventions pour réaliser des travaux ce pont doit être pris dans le domaine public de la commune, ce qui serait impossible pour Peyrolles puisque ce pont se trouve entièrement sur la commune de l'Estréchure.

De plus des travaux de renforcement électrique pour ce quartier sur la commune de Peyrolles devant être réalisés avant la fin de l'année afin de ne pas perdre les subventions, l'acquisition devrait se faire très rapidement car la propriétaire refuse de signer l'autorisation de passage de la future ligne électrique tant qu'elle sera propriétaire du pont, qu'elle accepte de céder pour un euro symbolique.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de réaliser cette convention avec la commune de l'Estréchure pour la remise en l'état et l'entretien futur du pont du Tiorlet à 4/5ème pour la commune de Peyrolles, et 1/5ème pour la commune de l'Estréchure et mandate le maire pour engager la réflexion avec la commune de L'Estréchure pour l'acquisition de ce pont au plus tôt.

Le Conseil municipal accepte également à l'unanimité de payer les frais notariés liés à cette convention.

3. CONVENTION AVEC LE SMAGE DES GARDONS

Après discussion avec un technicien du SMAGE, le coût d'un coordonnateur sécurité et protection santé serait de maximum 250 € et rentrerait dans l'enveloppe votée au budget pour les travaux de remise en état de l'enrochement de la Valmy soit 7500 €, ce poste est réglementaire et nécessaire pour les travaux dans les cours d'eau.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'aide au recrutement et à la gestion d'un coordonnateur sécurité et protection santé.

Questions diverses

- *ERDF souhaite qu'il y ait un correspondant tempête pour être l'interlocuteur avec ERDF en cas d'événement majeur. Mr BORDARIER se propose.*
- *Concernant le stationnement dans le virage de la Planque, sur la route communale du Mas il est décidé de prendre un arrêté afin que les véhicules puissent être verbalisés.*
- *Suite au dégât des eaux à la mairie dans la salle du conseil au mois d'août, un devis a été réalisé d'un montant de 455,40 €. Le dossier a été transmis à l'assurance de la commune pour acceptation avant de réaliser les réparations .*
- *Aménagement de transformation du délaissé départemental en route communale (mise en sécurité et goudronnage). La subvention amende de police acquise nous sera versée sans arrêté de subvention, la DGE 2010 étant acquise avec l'arrêté de subvention reçu, nous pouvons donc procéder à une consultation des entreprises pour réaliser les travaux..*
- *La borne camping car a été commandée. Elle doit être livrée en début de semaine prochaine , et les travaux de pose de cette borne et de la fosse d'assainissement réalisés avant mi novembre.*
- *Travaux de réparation de l'enrochement de la Valmy : le bureau d'étude GREN a commencé son travail hier avec un technicien du SMAGE des Gardons .*
- *Bureau d'étude AMEVIA ;*
 - *Concernant la mise aux normes des assainissements, il reste un essai de percolation à réaliser (Les Bessèdes). M. Coianiz n'avance pas rapidement.*
 - *Concernant le schéma directeur de l'eau ; une rencontre a eu lieu au mois d'août entre M. Housset de l'agence de l'eau et M. Coianiz. Avant de démarrer le schéma, il doit faire une étude géomorphologique du Gardon à l'endroit du captage. AMEVIA n'ayant jamais réalisé d'appel d'offre pour ce genre d'étude s'est rapproché du SMAGE pour obtenir un cahier des charges .*
- *Le géomètre, M. VIAL, doit toujours réaliser le travail demandé pour le projet de route du quartier de La Salle.*

La séance est levée à 19h00.